

Adopter une vision dynamique de l'innovation soutenable : le cas des circuits courts alimentaires

Looking at sustainable innovation dynamically: The example of farm-to-fork systems

Élodie Brûlé-Gapihan, Audrey Laude et Étienne Maclouf



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rei/6598>

DOI : [10.4000/rei.6598](https://doi.org/10.4000/rei.6598)

ISSN : 1773-0198

Éditeur

De Boeck Supérieur

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2017

Pagination : 53-78

ISBN : 9782807391437

ISSN : 0154-3229

Référence électronique

Élodie Brûlé-Gapihan, Audrey Laude et Étienne Maclouf, « Adopter une vision dynamique de l'innovation soutenable : le cas des circuits courts alimentaires », *Revue d'économie industrielle* [En ligne], 159 | 3e trimestre 2017, mis en ligne le 15 septembre 2019, consulté le 04 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rei/6598> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rei.6598>

© Revue d'économie industrielle

ADOPTER UNE VISION DYNAMIQUE DE L'INNOVATION SOUTENABLE : LE CAS DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES¹

Élodie Brûlé-Gapihan*, Université de Reims Champagne-Ardenne
(EA 6292 REGARDS)

Audrey Laude, Université de Reims Champagne-Ardenne
(EA 6292 REGARDS)

Étienne Maclouf, Université Paris 2 Panthéon-Assas, Sorbonne Universités
(EA3386 LARGEPA), Museum National d'Histoire Naturelle
(UMR7204 CESCO, équipe Socio-Ecosystèmes)

Mots clés : innovation soutenable, circuit court alimentaire, *multi-level perspective*.

Keywords: sustainable innovation, farm-to-fork system, multi-level perspective.

* Élodie Brûlé-Gapihan : elodie.brule@univ-reims.fr
Audrey Laude : audrey.laude-depezay@univ-reims.fr
Étienne Maclouf : etiennamaclouf@gmail.fr

1 Cette recherche a bénéficié du soutien financier de la Région Grand Est dans le cadre d'un projet Innov'Action en partenariat avec l'ARDEAR. Nous remercions l'ensemble des agriculteurs interviewés qui ont bien voulu répondre à nos questions et remarques, ainsi que les évaluateurs anonymes de la Revue d'économie industrielle et de l'AIMS qui nous ont permis d'affiner nos propos et arguments.

INTRODUCTION

Face aux limites environnementales, économiques et sociales de nos modèles agricoles conventionnels, de nombreuses innovations se définissent comme étant environnementales, c'est-à-dire favorables à l'environnement. Cependant, il est extrêmement difficile de savoir si une véritable transition est effectivement en cours ou bien si les innovations dites environnementales sont marginales voire, dans certains cas, contre-productives (Debref, 2016). Afin de dépasser ces limites, cet article propose 1) d'introduire la notion d'innovation soutenable², qui complète la définition de l'innovation environnementale en incluant la dimension sociale ; 2) de montrer la nécessité d'adopter une approche dynamique de l'innovation soutenable pour être en mesure de caractériser l'incertitude et l'ambivalence des changements au sein d'un secteur de production du point de vue de leurs bénéfices attendus pour l'environnement et pour la société.

Cet article s'intéresse à un projet d'innovation soutenable dans l'agriculture : les circuits courts (CC) alimentaires, et s'inscrit dans le champ des travaux sur les Systèmes Agroalimentaires Alternatifs (S3A). Suivant Deverre et Lamine (2010, p. 58), les S3A peuvent être définis comme l'ensemble des « initiatives » comportant des allégations de « nouveaux » liens entre producteurs et consommateurs, en rupture avec le système « dominant ». Si cette définition recouvre un grand nombre d'initiatives alternatives au système agroalimentaire dominant ou conventionnel comme le développement de marques territoriales, la production de nourriture par les consommateurs ou le commerce équitable (*ibid.*), nous concentrons notre analyse sur l'historique du renouveau des circuits courts. Plus loin, nous verrons que nous préférons parler de régime sociotechnique ou de régime dominant pour désigner le système alimentaire dominant, en référence au modèle *Multi-Level Perspective* (désormais MLP) qui s'inscrit dans les courants du management de la transition et de l'économie dite évolutionniste (Geels et Shot, 2007). De même, le terme de niche-innovation sera utilisé pour désigner les innovations alternatives à ce régime dominant.

Représentant la suppression des intermédiaires entre producteurs et consommateurs finaux, les circuits courts ne constituent pas un phénomène

² Le terme d'innovation soutenable est proposé comme traduction de l'anglais « *sustainable innovation* », voir section 1 pour plus de détails.

nouveau et comprennent des formes de commercialisation que nous pouvons qualifier de traditionnelles, comme la vente à la ferme, en bord de route ou sur des marchés de producteurs. Il existe donc un gradient de nouveauté apporté par chaque mode de commercialisation, qui pris isolément peut être plus ou moins innovant. La littérature française sur les circuits courts questionne la nature de l'alternative de ce système agricole en mettant l'accent sur la transformation du métier (Chiffolleau, 2012 ; Dufour *et al.*, 2010 ; Dufour et Lanciano, 2012), sur la création de lien social (Herault-Fournier *et al.*, 2012 ; Chiffolleau et Paturel, 2016), sur la variable culturelle (Castel, 2011) ou sur la rentabilité du modèle économique (Cleveland *et al.*, 2014 ; Olivier et Coquart, 2010). Ce papier s'inscrit dans cette lignée en proposant de prendre également en compte les interactions entre ces changements localisés et le système agricole dominant dans son ensemble. Par ailleurs, il propose une démarche historique de l'émergence des circuits courts en justifiant son émergence au regard de la multiplication de l'offre de produits dits biologiques. En France, si le lien entre circuit court et agriculture paysanne est sous-entendu dans les travaux, peu de recherches (à l'exception de Gafsi et Favreau, 2014) montrent la proximité des projets d'agriculture biologique et de circuit court, contrairement aux travaux australiens (Deverre et Lamine, 2010). Dans cet article, nous montrons la continuité qui existe dans ces deux projets et présentons les circuits courts non pas seulement comme une innovation environnementale (Maréchal et Spanu, 2010) ou sociale (Chiffolleau et Paturel, 2016) mais comme une innovation soutenable.

Ainsi, nous retraçons la dynamique du développement en France des projets d'agriculture soutenable, en montrant comment cette agriculture se construit tout d'abord autour de la définition d'une agriculture biologique qui se légitime au regard des dérives du projet d'agriculture conventionnelle, et comment elle se renouvelle aujourd'hui autour de la question de la désintermédiation, c'est-à-dire des circuits courts. Nous soutenons ainsi que le développement des circuits courts alimentaires en France résulte d'un projet pour une agriculture soutenable datant des années 1970, dont l'aspect environnemental a tout d'abord primé pour légitimer l'agriculture biologique. Plus précisément, l'adoption de l'agriculture biologique par les filières conventionnelles (conduisant à des débats sur le degré d'exigence des chartes et des labels), ainsi que la crise économique que subissent les agriculteurs conventionnels, ont favorisé le redéploiement des circuits courts alimentaires. Ce renouveau s'est effectué avec des formes traditionnelles telles que le marché, ou avec de nouveaux modes de distribution comme les AMAP.

Ce travail repose sur des données qualitatives, primaires et secondaires. Ce sont les données secondaires, issues d'une revue de littérature faite sur la modernisation de l'agriculture, et notamment de l'agriculture biologique, qui sont au cœur de l'historique réalisé. Elles ont été complétées par des données primaires collectées via des entretiens semi-dirigés menés auprès d'agriculteurs installés en bio en 2007 et en 2016, dans le cadre la seconde fois d'une recherche-action de 2 ans réalisée avec l'Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rurale (ARDEAR) de l'ex-région Champagne-Ardenne. Si ces entretiens ne visaient pas de prime abord à faire l'inventaire du lien entre les trajectoires de l'agriculture biologique et des circuits courts, ils ont fourni indirectement des éléments qui nous ont permis de conforter ou d'affiner notre interprétation historique des projets contestataires au système agroalimentaire conventionnel.

Cet article débute par la définition de l'innovation soutenable, ses fondements historiques et ses caractéristiques. Il se poursuit dans une deuxième partie par l'analyse historique de l'émergence des circuits courts (CC) alimentaires en France. Cette analyse commence par une rapide présentation des caractéristiques de l'agriculture conventionnelle (section 2.1) et de ses principales critiques (section 2.2). Dans ce contexte, nous précisons les étapes clefs menant à l'agriculture biologique d'aujourd'hui (section 2.3) et comment les circuits se présentent comme le renouvellement d'un projet alternatif à l'agriculture conventionnelle (section 2.4). À partir de cette analyse historique, nous proposons un modèle inspiré de l'approche MLP développée par Geels et Schot (2007), à la section 3. Notre modèle intègre la dynamique de l'innovation soutenable et invite à considérer comment cette innovation interagit, dans la durée, avec le modèle conventionnel. Il permet enfin de mieux comprendre la manière dont la question de la soutenabilité est interprétée par les acteurs minoritaires du secteur agricole français.

1. L'INNOVATION SOUTENABLE, HISTORIQUE ET DÉFINITION

Dès le XVIII^e siècle, Thomas Robert Malthus et David Ricardo évoquent les limites environnementales pour désigner les contraintes terrestres des rendements alimentaires au regard d'une population croissant plus

rapidement (Mebratu, 1998). Ce n'est cependant qu'en 1972 que les limites de la croissance propre à notre modèle industriel postmoderne seront médiatisées par le club de Rome, club informel de réflexion rassemblant depuis 1968 une centaine de scientifiques et d'industriels internationaux autour d'un industriel et économiste italien Aurelio Peccei (Mitcham, 1995 ; Mebratu, 1998). Ce rapport rédigé par quatre chercheurs du MIT propose une projection dans le futur du rythme de croissance entamé dès les années 1930 pour alerter sur les risques d'un basculement des conditions de vie des sociétés postmodernes. Les limites environnementales ne font plus ici seulement référence aux denrées alimentaires ; elles incluent toutes les ressources abiotiques (eau, air, pétrole, gaz, aluminium, etc.) sur lesquelles reposent les sociétés postmodernes. Ce rapport, dont l'écho médiatique a été favorisé par le 1^{er} sommet de la Terre, marquera le début de l'économie écologique (Gendron, 2012). À la suite de ce sommet, les termes « développement » et « environnement » deviennent inséparables dans les travaux de réflexion donnant bientôt naissance au terme d'« éco-développement » dans les programmes des Nations unies (Mebratu, 1998).

L'emploi du terme *sustainable development* relève du glissement sémantique d'un énoncé sur *ce qui ne devrait pas être fait* à l'exposé de *ce qui devrait ou pourrait être fait* (Mitcham, 1996). Ce glissement est entamé dans le milieu des années 1970 autour de deux ouvrages clefs : *Small is beautiful* de Schumacher et *The Imperative of Responsibility* de Hans Jonas. Le premier devient un « cri de ralliement » pour les écologistes des années 1970 en quête d'une technologie appropriée aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (Mebratu, 1998, p. 500). Le second interroge la responsabilité des politiques et par extension de ceux qui ont le pouvoir sur ce qui doit être fait, compte tenu de l'irréversibilité et de la dangerosité pour l'humanité des technologies de notre époque.

Le terme *sustainable development* n'apparaît qu'en 1980 dans un rapport intitulé la *World Conservation Strategy* et rédigé par trois organismes, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, le World Wide Fund et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il détaille à l'attention des politiciens et praticiens les actions à mettre en place au niveau national et international pour permettre la conservation des ressources vivantes. Ce faisant, il lie pour la première fois la problématique du développement à celle de la conservation de la biosphère pour les populations actuelles et celles à venir (Mitcham, 1996). Le

développement est ainsi défini comme *sustainable* s'il prend en compte les « facteurs sociaux et écologiques, aussi bien que les facteurs économiques ; sur la base des ressources vivantes et non vivantes et en fonction des avantages et désavantages à long terme comme à court terme des actions alternatives » (section 1, paragraphe 3).

C'est encore le Programme des Nations Unies pour l'Environnement qui aboutit au rapport Brundtland de 1987 et popularise la définition du développement dit durable en français. Dans le rapport intitulé *Our common future*, le développement dit « durable » en français³ y est défini comme un appel en faveur d'une solidarité intergénérationnelle visant à répondre « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

La question du choix de l'innovation est sous-entendue dans les réflexions sur les interactions entre technologie, croissance et environnement, sur « l'intensité écologique d'une activité économique » (Gendron, 2012). Ces questionnements sont d'abord exclusivement tournés vers l'apport environnemental de l'innovation. La littérature privilégie alors les termes d'innovation environnementale ou d'éco-innovation parfois considérés comme synonymes (Galliano et Nadel, 2013). Regrettant ce biais, Ketata, Sofka et Grimpe (2014) proposent de définir le terme d'innovation soutenable au plus près de la définition du développement durable proposée dans le rapport Brundtland. Selon ces auteurs, l'innovation soutenable ne doit pas seulement se résumer à la question environnementale mais inclure les dilemmes sociaux actuels sans compromettre les besoins des générations à venir, d'autant que les problématiques soulevées ainsi rejoignent les questionnements d'ordre environnemental. L'innovation soutenable élargit

3 La traduction en français de l'adjectif « sustainable » fait débat. Si le terme « durable » est le plus répandu (Brunel, 2012) il est contesté d'une part parce que l'équivalent de durable existe en anglais et qu'il n'a pas été utilisé par les Anglo-Saxons et d'autre part parce que l'emploi du terme « durable » peut laisser croire que le problème se résume à faire durer le développement (Vivien, 2005) ou tout au moins à s'interroger sur ce qui est censé être durable (Harribey, 1998). Si nous nous conformons à la majorité pour reconnaître la traduction de « développement durable », nous privilégierons cependant la traduction « soutenable » pour parler d'innovation, dans la lignée des traductions choisies par Harribey (1998), Damian et Graz (2001) et Viven (2005), ce terme faisant référence au vieux terme français « soustenir » employé jadis dans la gestion des forêts (Vivien, 2005).

donc son spectre des préoccupations en s'inscrivant dans l'approche du triptyque social, environnemental et financier défini par Elkington (1998). Alors que l'innovation environnementale tend à ressembler dans ses catégorisations aux innovations schumpétériennes, avec des effets positifs sur l'environnement souvent discutables (Debreff, 2016), l'innovation soutenable suppose un processus nouveau dans l'élaboration même du projet d'innovation. Sa définition résulte en effet d'un processus complexe, aux multiples facettes, dont la compréhension nécessite la réunion d'informations multiples (Kateta *et al.*, 2014). Les parties prenantes sont intégrées dès la définition de son projet (Le Bas, 2016). Ainsi, si la technologie en soi ne peut pas être soutenable (Kemp, 2010), l'innovation technologique concertée, dans la mesure où elle inclut une diversité d'intérêts divergents, tendrait vers la soutenabilité, et en ce sens peut être considérée comme soutenable. Elle s'inscrit alors dans la démarche préconisée par l'ISO 26000 de prise en compte des impacts des décisions et activités sur les parties prenantes et de mise en place d'un dialogue avec elles. Promouvoir l'innovation soutenable consisterait à mettre en place une stratégie RSE de contestation à innover (Crifo et Forget, 2008) comme cela a pu être le cas pour les organismes génétiquement modifiés (Hommel et Godard, 2002).

Dans l'agriculture, la soutenabilité fait débat et légitime des modèles économiques diamétralement opposés : de l'agriculture scientifique, dont les porte-parole Sir Humphrey Davy et Justin von Liebieg préconisent dès la fin du XIX^e siècle l'utilisation d'intrants chimiques pour prolonger la productivité de la terre, aux promoteurs de l'agriculture biologique sous l'impulsion notamment de Sir Albert Howard (Mitcham, 1995).

2. HISTOIRE D'UNE INNOVATION SOUTENABLE EN AGRICULTURE : LES RELATIONS DYNAMIQUES ENTRE CC ET MODÈLE CONVENTIONNEL

2.1. L'agriculture conventionnelle comme modèle dominant

En France, le modèle agricole aujourd'hui dominant s'est mis progressivement en place à la fin des années 1950 au sein d'un vaste projet politique de

modernisation (Rueff et Armand, 1959). Le contexte est celui de la reconstruction d'après-guerre. L'industrialisation de l'agriculture s'est en effet réalisée grâce aux innovations qui ont permis de transformer l'économie tout entière. Les innovations techniques sont d'abord soutenues par la recherche scientifique, notamment les ingénieurs de l'INRA⁴ (créé en 1945) qui systématisent la sélection animale et végétale ; ils promeuvent par ailleurs l'utilisation du maïs hybride, inventé aux États-Unis dans les années 1930, considéré comme étant à l'origine de la mécanisation de l'agriculture française (Mendras, 1967). À partir des innovations techniques, la modernisation de l'agriculture engage un ensemble complexe d'innovations sociales, organisationnelles et économiques, qui permettent la mise en place d'un véritable marché agricole. En 1961 est constituée une Convention internationale de contrôle des semences. Elle garantit une protection de la création variétale par l'établissement d'un Certificat d'Obtention Variétale (COV). Par ce dispositif, la fabrication artisanale des semences à partir des récoltes passées devient peu à peu obsolète. Le contrôle des semences et la diffusion du maïs hybride contraignent conjointement les agriculteurs à s'approvisionner annuellement auprès de leur coopérative, plutôt que de produire leurs propres semences (Joly et Ducos, 1992).

La mise en place d'un marché requiert également une production industrielle, c'est-à-dire standardisée et en grandes quantités (Polanyi, 1944). L'agriculture conventionnelle est donc d'abord marginale. Pour démarrer, elle bénéficie d'un réseau composé de l'INRA et de syndicats de jeunes agriculteurs tels que la CNJA, puis des industries d'agrofouritures ; elle est également soutenue par la Politique agricole commune. Parallèlement, la coopération se développe. De nouveaux organismes, tels que les coopératives d'achat et de vente, les assurances mutuelles, le Crédit Agricole, les coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole, les centres d'études techniques, voient le jour. Simultanément se renforcent les industries situées en amont et en aval de la chaîne de production agricole. En amont apparaissent les agrofournisseurs, c'est-à-dire les industries qui approvisionnent les agriculteurs en semences et produits phytosanitaires. En aval, les industries alimentaires, qui ont vu le jour dès le XIX^e siècle grâce aux innovations techniques, parviennent à prendre leur essor à partir des années 1950, l'État encourageant le développement mutuel

4 Institut National de Recherche Agronomique.

des industries de transformation et de distribution (Huault, Priolon et Réviron, 1997).

2.2. Contestation de l'agriculture conventionnelle

Comme toute innovation, la modernisation de l'agriculture est l'objet de controverses dès son apparition. Si les premières critiques peuvent s'inspirer d'études réalisées de la fin du XIX^e siècle⁵, elles se déploient autour des déceptions de la modernisation comme l'isolement de l'agriculteur, la politique des structures ou certaines mesures de la Politique Agricole Commune. Une partie de la contestation naît au sein même des mouvements qui avaient porté la modernisation, les adhérents de la Jeunesse agricole catholique (Martin, 2005). Les critiques envers le « productivisme » s'articulent autour de la perte d'autonomie (Deléage, 2013). Au niveau collectif, cette question est intrinsèquement liée à la souveraineté alimentaire (*ibid.* ; Levidow, Pimbert et Vanloqueron, 2014) ; au niveau individuel à celle de la fin du paysan (Mendras, 1967). L'industrialisation de l'agriculture réduit le rôle paysan à celui de simple maillon d'une chaîne de production complexe (Martin, 2005) ; son activité est très spécialisée (Deléage, 2004, 2013) ; désormais secondé par des techniciens, l'agriculture perd également la mainmise sur la transmission des connaissances aux générations futures (Mendras, 1967). Son bénéfice est fortement déterminé par le cours des bourses, et sa capacité d'action est réduite par son niveau d'endettement (Deléage, 2004). Ces critiques évoluent au gré des attentes sociétales, mettant dès 1970 en avant les relations de la production avec l'environnement et la santé, puis les questions de proximité et de lien social.

2.3. Structuration d'alternatives soutenables autour de l'agriculture biologique

Les premières réflexions sur l'agriculture biologique datent de la fin du XIX^e siècle, avant l'institutionnalisation du modèle conventionnel ; en Europe, elles ont peu d'écho, hormis dans les pays du Nord. En France c'est au milieu des années 1980 que trois principales dérives du modèle

5 Pour une description détaillée des pionniers de l'agriculture biologique, voir Y. Besson (2011).

conventionnel – les pollutions, l'appauvrissement des sols (Silguy, 1998) et la perte de l'autonomie de l'agriculteur (Martin, 2005 ; Mendras, 1967) – vont motiver l'émergence de pratiques agricoles alternatives.

2.3.1. Convergence et dissension : les premiers pas de l'agriculture biologique en France

Dès les années 1950, deux courants s'opposent à l'institutionnalisation du modèle dominant : un courant pour la santé par l'alimentation, créé par le Dr Bas, médecin homéopathe, et un courant environnemental issu de Grande-Bretagne porté par la « Soil Association », prônant la prise en compte des relations entre la terre, la plante, l'homme et l'animal (Silguy, 1998). Ces deux courants que nous pouvons qualifier de sanitaire et environnemental, tentent de converger en 1962, par la création d'organismes communs. Cependant, cette convergence échoue rapidement pour donner lieu à un morcellement d'associations, non favorable à un essor de l'agriculture biologique. Malgré ces dissensions idéologiques, est créé à Versailles en 1972 l'IFOAM, l'International Federation of Organic Agriculture Movement. En outre, des groupes indépendants locaux (à l'échelle départementale ou régionale) se regroupent en 1975 pour former la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique. Une première reconnaissance officielle est obtenue en 1980, par un amendement de la loi d'orientation agricole de 1980. Elle est le fruit d'actions politiques menées par l'association Nature et Progrès, premier label de reconnaissance de l'agriculture biologique, créé en 1964. Elle ne satisfait cependant pas les militants car, dans le texte, l'agriculture biologique n'est pas explicitement citée (*ibid.*). Cette même année, une première charte interprofessionnelle est adoptée malgré les dissensions entre militants qui demeurent ; si les associations s'entendent sur la définition des dérives du modèle conventionnel, elles peinent à adopter une vision commune de pratiques alternatives.

2.3.2. Structuration de l'agriculture biologique et intégration dans le système agroalimentaire conventionnel

Le contexte de questionnements relatifs aux interactions entre croissance économique et environnement influence également les acteurs du

modèle conventionnel, et on assiste à des changements de pratiques, tout d'abord insufflés par les politiques. Dans une France agricole très centralisée, le premier ministère dédié à la protection de la nature est en effet créé en 1971. En 1980, le rapport Hénin, commandé par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, souligne les risques écologiques induits par l'augmentation du taux de nitrates dans les eaux potables. Quatre ans après, un Comité d'Orientation pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les Nitrates (CORPEN) est créé afin d'inciter la concertation entre les différentes structures administratives, techniques et professionnelles, concernées par ce type de pollution. En Europe, des mesures agri-environnementales sont progressivement mises en place. Une opération nommée Ferti-Mieux⁶ est engagée en 1991, promouvant l'adoption volontaire de nouvelles méthodes limitant le rejet de nitrates dans les nappes phréatiques.

À partir des années 1990, les industries phytosanitaires commencent également à prendre en compte les critiques environnementales. L'association FARRE, Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement, est fondée en 1993 à l'initiative du syndicat FNSEA et de l'Union Interprofessionnelle de la Protection des Plantes (UIPP). Le modèle dominant promeut ainsi une « agriculture intensive durable », intégrant dans son discours et dans ses pratiques⁷ le changement souhaité par certaines parties prenantes.

En parallèle, la création en 1985 du label AB par le ministère de l'Agriculture favorise la reconnaissance des produits pour les consommateurs. La part des surfaces agricoles utiles en AB progresse au gré des scandales alimentaires (crise de la vache folle, affaire Spanghero) qui éveillent les consciences sur les difficultés de traçabilité. En 2015, selon l'Agence Bio, l'agriculture biologique représente un marché de plus de 5 milliards d'euros ; la consommation à domicile par les ménages a augmenté de 10 % depuis 2013. Et la barre des 5 % de surface agricole utile bio est dépassée.

6 La marque est déposée par l'Association Nationale pour le Développement Agricole (ANDA). La labellisation d'opérations menées au niveau régional suppose le respect d'un cahier des charges élaboré par le CORPEN.

7 Les pratiques de l'agro-écologie, telles que le non-labour, sont ainsi préconisées.

Ce développement cache néanmoins une diversité dans les pratiques (Sylvander, Bellon et Benoît, 2006 ; Desclaux *et al.*, 2009) tout comme dans la propension à rejeter le modèle conventionnel (de Silguy, 1998). L'intégration progressive de l'agriculture biologique à l'agriculture conventionnelle, appelée également la « conventionalisation » de l'agriculture biologique, fait débat depuis 1997 (Darnhofer *et al.*, 2010). Selon Gafsi Favreau (2014), c'est principalement la taille de l'exploitation qui détermine le système technique agricole (Gafsi et Favreau, 2014) : plus l'exploitation est grande, plus elle est intégrée aux pratiques conventionnelles. Retenant deux critères distinctifs, le type de gouvernance – individuelle vs territoriale – et le niveau d'exigence socio-technique – stricte conformité aux normes AB vs reconfiguration du système agroalimentaire –, Sylvander et ses collègues (2006) soulignent l'existence de quatre modèles de production en agriculture biologique. Les deux modèles de suivi strict des normes AB, dénommés agriculture de « label » et de « marque » (Desclaux *et al.*, 2009), s'inscrivent dans le modèle conventionnel ; ils ne remettent en cause ni la division du travail imposée entre semenciers, agriculteurs et distributeurs, ni le mode de sélection des variétés (Desclaux *et al.*, 2009). Au contraire, les deux modèles de reconfiguration du système, dénommés « militant » et « d'émancipation » (*ibid.*) partagent une conception de la sélection variétale diamétralement opposée au modèle conventionnel, et revendiquent une autonomie ou tout au moins une place plus importante pour l'agriculteur dans la sélection des variétés, fondée sur la richesse des interactions qu'il entretient avec son environnement socio-économique et agro-environnemental (*ibid.*). C'est l'institutionnalisation de l'AB générée notamment par la certification AB qui a desservi le projet initial de l'agriculture biologique, au point qu'à l'IFOAM certains pensent avoir vendu leur « âme au diable » (Fouilleux et Loconto, 2016). Le processus de certification amorcée dans les années 1990 a tirailé le projet politique initial qui a fini par perdre son essence éthique, environnemental et social (*ibid.*) : l'impératif de standardisation a tout d'abord limité les discussions aux strictes questions techniques de procédures ; au contraire, la mise en concurrence de produits AB dans les supermarchés avec des labels plus « soutenables » a façonné les critères pour intégrer ces conceptions ; la recherche d'harmonisation des normes enfin, motivée pour stimuler les échanges internationaux, a conduit à un assouplissement des règles et à l'intégration d'acteurs opportunistes. Or l'adoption d'une norme ne signifie pas l'adhésion aux valeurs (Darnhofer *et al.*, 2010). Les labels sont en réalité des « praxèmes », c'est-à-dire des « signifiant(s) sans signifié(s)

figé(s), en dehors de ses usages, variant selon des catégories d'acteurs » (Robert-Demontrond et Joyeau, 2007). Finalement, le processus de certification tend davantage à faire valoir les intérêts économiques de la grande distribution (Hatanaka, Bain et Busch, 2005), qu'à valoriser l'identité spécifique des agriculteurs.

Ainsi, le label AB est devenu un argument marketing de produits standardisés et ne permet pas en soi aux agriculteurs de s'affranchir des pressions subies en amont et en aval de la filière de production. De ce fait, d'autres voies d'émancipation sont envisagées pour transformer l'agriculture non plus seulement au niveau de la production, mais à l'aval de la chaîne de valeur, notamment pour améliorer la viabilité des exploitations agricoles. C'est dans ce contexte que l'agriculture locale apparaît comme une réponse à l'institutionnalisation de l'agriculture biologique.

2.4. L'agriculture locale, un modèle dérivé du projet de l'Agriculture Biologique

L'intégration de l'agriculture biologique par le modèle conventionnel n'a pas essoufflé le projet initial d'alternance à l'agriculture conventionnelle. Tout d'abord, la production biologique revêt plusieurs formes. De plus, l'intégration de l'AB par le modèle conventionnel conduit à recentrer les questionnements motivant la transformation de l'agriculture sur d'autres aspects, notamment sur la taille et la viabilité économique des exploitations agricoles.

Les expérimentations pour une plus grande autonomie débutent dans des cercles de chercheurs et d'agriculteurs au début des années 1980. Plusieurs réseaux d'acteurs agriculteurs et écologistes font « le pari de produire autant en dépensant moins » (Martin, 2005, p. 188). Le débat se nourrit également du contexte politico-économique et des innovations sociales, et la diffusion des idées et pratiques est facilitée par les technologies de communication modernes. À partir des années 1990, des mouvements de solidarité émergent au travers des contre-sommets économiques propres au mouvement altermondialiste (Agrikoliansky, 2014) qui accompagne l'apparition de la figure du consommateur responsable (Dubuisson-Quellier, 2014) et favorise le développement d'initiatives de labellisation propre au commerce équitable (Pineau, 2008).

Ainsi, l'intégration d'une partie de l'agriculture biologique nourrit et régénère la contestation du modèle conventionnel. En France, la concurrence sur les prix s'accroît sous la pression du développement de la grande distribution. À partir de 1991, ce sont prioritairement les petites exploitations, arboricoles et maraîchères notamment, qui souffrent de cette situation. En parallèle, les diverses crises sanitaires conduisent le consommateur à s'interroger sur la qualité de l'offre alimentaire du système agroalimentaire dominant (produits homogènes provenant d'origines géographiques diverses).

Face à cette situation, certains exploitants renouent avec la vente sur le marché. Pour se distinguer des revendeurs habituels, des **marchés paysans** se développent au milieu des années 1990. Ils rassemblent des agriculteurs en un seul lieu, généralement une fois par semaine. Ces derniers proposent nécessairement des produits de saison ; c'est pourquoi ils sont généralement ouverts du printemps au début de l'automne. Ces marchés se sont au fil du temps structurés autour d'associations organisant festivités et communication.

Simultanément, l'idée que le **commerce équitable** puisse concerner les relations Nord-Nord et plus seulement les relations Nord-Sud commence à émerger. Les débats sur la qualité alimentaire se multiplient. C'est au cours d'un de ces débats, organisé à Aubagne par Attac sur le thème de la « malbouffe », que le couple Vuillon, installé en Provence, a l'occasion de convaincre 40 familles pour créer la première Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP). La marque est déposée en 2004 auprès de l'Institut National de Protection Intellectuelle (INPI) et, à partir de ce moment-là, le mouvement se structure et gagne en légitimation auprès de pouvoirs publics désormais en quête d'initiatives locales de consommation alimentaire (Lanciano et Saleilles, 2011).

En 2009, un groupe de travail sur les circuits courts de commercialisation des produits agricoles est constitué à l'initiative du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. La volonté de recréer du lien entre producteur et consommateur figure dans les engagements du Grenelle de l'Environnement, et guide ainsi la politique régionale de subventions. Ce contexte national favorise le développement des AMAP. En 2012, Miramap dénombre plus de 1 600 Amap en France. L'attente de circuits courts permet également l'émergence de modèles d'économie collaborative : des plateformes digitales privées comme la Ruche qui dit Oui mettent en relation consommateurs et producteurs.

En outre, dans des régions en retrait sur ce point, comme la Champagne-Ardenne, le Conseil Régional promeut toutes sortes d'initiatives de circuits courts, comme les marchés de producteurs, mais également une nouvelle forme d'initiative qui voit peu à peu le jour : le magasin de producteurs. Ces initiatives débutent encore une fois dans le Sud de la France au milieu des années 1980 ; elles représentent une structuration plus importante du marché paysan. Elles sont en outre sollicitées depuis 2005 par les pouvoirs publics. En Champagne-Ardenne, par exemple, 5 magasins de producteurs ont été créés depuis 2010. Deux d'entre eux sont des projets portés par la Chambre agricole ; les trois autres par un collectif producteurs mais ont souvent bénéficié d'accompagnement ou d'aides financières au niveau régional. Une autre initiative, encore plus récente, portée parfois intégralement par la Chambre d'Agriculture est le **Drive Fermier**, un lieu de vente directe qui permet la rencontre un soir de semaine entre un certain nombre de producteurs locaux et des consommateurs (ce lieu est généralement situé dans des administrations, principalement les chambres d'agriculture). Enfin, des **distributeurs automatiques** de produits frais, alimentés par des agriculteurs des environs, voient le jour dans certaines communes françaises.

Ainsi, la contestation du modèle conventionnel revêt de multiples formes, mais s'articule dans la durée autour d'un noyau commun, que Levidow, Pimbert et Vanloqueron (2014) appellent la recherche de souveraineté alimentaire. La première contestation que nous avons identifiée recouvre l'ensemble des pratiques d'agriculture biologique. L'accumulation d'initiatives permet de faire connaître les pratiques alternatives ainsi que les manquements du modèle conventionnel. Ces initiatives se propagent et font évoluer le modèle conventionnel, qui intègre certaines d'entre elles. Cette intégration fait elle-même évoluer le projet de contestation qui prend ainsi la forme à partir des années 1990 d'une revendication : l'indépendance économique des exploitations.

3. L'INNOVATION SOUTENABLE, UNE DYNAMIQUE D'INTERACTIONS ENTRE RÉGIME DOMINANT ET NICHE CONTESTATAIRE

À partir de cette présentation de l'histoire d'un projet d'agriculture soutenable, nous pouvons distinguer, d'une part, un modèle conventionnel

largement dominant et, d'autre part, des solutions alternatives – présentées comme soutenables – l'ensemble étant influencé par une demande sociétale croissante pour une nouvelle agriculture, plus respectueuse de l'environnement.

Cette distinction se prête bien à une représentation de l'innovation soutenable suivant les trois niveaux du modèle MLP, tel que décrit par Geels et Schot (2007) : le Régime sociotechnique (niveau méso), le Paysage (niveau macro) et les Niches (niveau micro).

Le Régime tire son origine de la notion de système socio-technique, basé sur des technologies et des communautés de chercheurs et d'ingénieurs (Nelson et Winter, 1982), en mettant l'accent sur le rôle des croyances et des processus cognitifs. La notion s'est ensuite élargie aux jeux d'acteurs, avec notamment les institutions. Il contribue à remplir une fonction sociétale, basée sur des besoins humains. Il s'apparente à un champ organisationnel (Geels et Schot, 2007), réseau d'acteurs formant un espace de vie institutionnelle (DiMaggio et Powell, 1983) et de débats (Hoffman, 1999) à partir duquel les échanges conduisent à l'institutionnalisation de fondements cognitifs (croyances, pensées, définition des priorités, etc.), normatifs (règles de comportement, pratiques) et coercitifs (certification, lois) (Scott, 2001). Une fois mis en place, les régimes socio-techniques se caractérisent par leur stabilité, car ils sont sujets à des mécanismes d'autorenforcement.

Concept forgé à la suite de travaux sur le Strategic Niche Management et sur le Transition Management, la Niche ou « niche-innovation » est le « lieu » où des innovations peuvent émerger et contester le régime dominant (Schot et Geels, 2008). Hoogma et ses collègues (2002, p. 4) définissent la notion de niche ainsi : « *A niche can be defined as a discrete application domain (habitat) where actors are prepared to work with specific functionalities, accept such teething problems as higher costs, and are willing to invest in improvements of new technology and the development of new markets.* » Les auteurs du courant MLP mentionnés ici ne font pas mention du concept d'interstices développé bien longtemps auparavant par Edith Penrose et qui présente d'intéressantes analogies avec la notion de niche-innovation. De fait, la « Niche » peut correspondre aux « interstices » qui ne sont pas suffisamment profitables pour les grandes firmes et qui représentent donc des « opportunités » pour les entreprises de petite taille (Penrose 1959, pp. 22, 139, 245). Comme dans l'approche MLP, l'interstice est aussi un lieu pour générer

des innovations. En revanche, le courant MLP désigne les niches comme ayant vocation à provoquer des transitions à l'échelle du régime, ce que nous allons précisément discuter ici. Geels et Schot (2007) rapportent ainsi les transitions de la calèche à la voiture, des fosses d'aisances aux égouts, ou encore des voiliers aux bateaux à vapeur.

Le Paysage est l'ensemble des forces socio-économiques exogènes au Régime qui influencent les décisions des acteurs du Régime et des Niches. Cette influence n'est pas directe : le contexte sociétal, composé de dimensions historiques, environnementales et culturelles (Becker et Reusser, 2016), fournit un « *set of heterogeneous factors, such as oil prices, economic growth, wars, emigration, broad political coalitions, cultural and normative values, environmental problems* » (Geels, 2002, p. 1260). Généralement, le Paysage change lentement, sur plusieurs décennies. Il est le fruit de structures (politiques, économiques), d'idéologies et d'événements ponctuels (élections, catastrophes) qui ont des répercussions sur le long cours. Mais, contrairement au Régime et aux Niches, le Paysage ne se caractérise *a priori* pas comme un processus de structuration entre acteurs : il représente un contexte technique, physique et matériel qui facilite certains acteurs au détriment d'autres.

Dans notre étude, les pressions portées sur le régime dominant proviennent du paysage international (sommets de la terre ; rapport Brundtland) et national (création d'un ministère dédié à l'environnement) et également d'une première niche qui s'est structurée autour de l'agriculture biologique, avec des problématiques fortes en termes de la protection de l'environnement, et de santé humaine. Cette niche s'est peu à peu institutionnalisée ; elle a partiellement été adoptée par les membres du régime dominant ; certains acteurs s'en sont éloignés ; ainsi, une seconde niche, plus récente, s'est déployée autour des problématiques de confiance producteurs-consommateurs. Partiellement issue des mêmes réseaux d'acteurs, elle défie les piliers organisationnels du régime dominant, en contournant le système de transformation-distribution mis en place depuis le début des années 1950.

À partir d'une description⁸ du régime dominant par rapport au régime traditionnel ainsi que les tensions de ce régime avec la niche, notre analyse

8 D'autres descriptions du régime dominant auraient pu être mobilisées comme celles proposées par les agronomes qui ont analysé la modernisation de l'agriculture (cf. Griffon, 2006), ainsi que la description du projet de transition chez les

met en évidence la dimension systémique du problème d'émergence et de diffusion d'une innovation dite soutenable.⁹

Table 1. Multiplicité des variables des régimes dominants et de la niche

| Variables | Régime dominant | Niche, projet de transition |
|-------------------------------|--|---|
| Type d'exploitation | mono-élevage – monoculture | polyculture, poly-élevage, transformation |
| Taille | grandes exploitations industrielles | exploitations à taille humaine |
| Savoirs et techniques | experts | nouveaux savoirs incluant des savoirs scientifiques |
| Formalisation/standardisation | connaissances formalisées, standardisées | connaissances formalisées, adaptées aux objectifs et aux contraintes ⁹ |
| Travail | énergies fossiles, services écosystémiques marginaux | services écosystémiques, énergies fossiles marginales |
| Ressources consommées | production à base d'intrants | objectif de réduction, autoconsommation, échanges avec les voisins |
| Statut | producteur/exploitant/chef d'entreprise | producteur/paysan |
| Finalité | activité lucrative | activité lucrative et autoproduction |
| Débouchés | transformateurs et distributeurs | circuits courts |
| Insertion dans la société | dépendance, appartenance à des chaînes industrielles | territoire, communauté |

Afin de mettre un terme aux dérives environnementales du régime dominant, la niche ne s'oppose pas à une ou deux variables du régime mais à la totalité de ses variables, comme le résume le tableau 1. La remise en cause porte plusieurs variables du régime dominant, ce qui laisse suggérer que l'innovation soutenable, dans sa radicalité, ne s'intègre pas au régime dominant ; il conduit à la redéfinition du rapport de l'homme à son alimentation, et à la nature et de la place de l'agriculture dans la société.

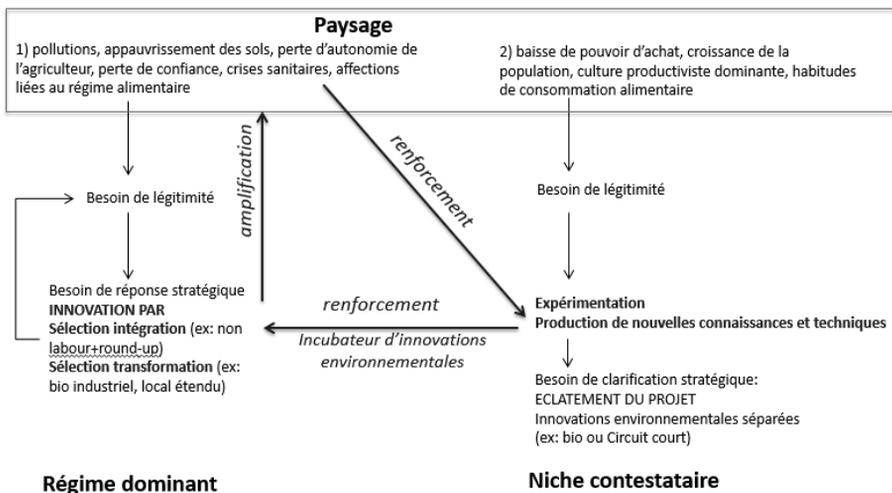
acteurs de cette transition, qu'ils soient philosophes (Rabhi, 2010) ou agronomes (Hopkins, 2011).

⁹ Voir par exemple le MOOC des Colibris.

Autrement dit, l'innovation soutenable vise une reconfiguration sociale, environnementale et économique de l'ensemble du régime dominant.

Notre analyse aboutit à un autre résultat important. Face aux dérives environnementales et sociales causées par l'industrialisation de nos productions, on envisage habituellement les innovations de manière séparée afin de décider si elles sont bonnes ou mauvaises, mais on se heurte à la difficulté de les évaluer. Au contraire, nous avons montré que les innovations soutenables doivent être envisagées dans leur continuité afin de prendre en compte la dynamique complexe, qui semble les relier à un régime dominant (cf. figure 1).

Figure 1. L'innovation environnementale comme dynamique de renforcement réciproque entre la niche contestataire et le régime dominant



Pour analyser cette dynamique, nous sommes repartis de quelques résultats simples. Le premier résultat concerne les innovations soutenables majeures dans le domaine agricole, c'est-à-dire celles qui se sont diffusées avec succès et qui sont donc repérables en tant que remises en cause du régime dominant. Celles-ci sont très peu nombreuses, avec seulement deux volets principaux. Le premier volet est plutôt environnemental, avec les diverses formes d'agriculture biologique. Le second est plus social, avec les circuits courts et les nouvelles relations de solidarité et de confiance entre producteurs et consommateurs. D'après nos résultats, vouloir analyser ces

deux innovations séparément conduit à des apories, puisqu'elles n'offrent qu'une vision partielle du problème et donc des solutions. De cette manière, le développement actuel des circuits courts ne peut pas être étudié en tant que tel, mais doit être resitué dans un contexte plus large de contestation qui a débuté dès l'institutionnalisation du régime dominant.

Ceci nous conduit au troisième résultat qui atteste de la coexistence du régime dominant et des niches qui apparaissent quasi simultanément au régime. En effet, les innovations pourraient très bien être envisagées de manière indépendante, sans référence à un régime dominant. Or nos observations établissent que la contestation a commencé dès l'institutionnalisation du régime et que ce sont les mêmes acteurs qui se trouvent à l'origine des deux principales niches-innovations environnementales décrites. La contestation du régime suit ainsi le processus de *niche-cumulation* décrit par Geels (2002) ; l'accumulation des innovations finit par faire pression sur le régime.

À partir de cette conception dynamique, nous avons pu modéliser les principales relations entre la niche et le régime (figure 1). Au lieu de fragiliser le régime dominant en alimentant continûment la critique et les expérimentations, la niche n'offre qu'une résistance fragmentée. Surtout, le régime dominant ne reste pas passif face à sa déstabilisation ; au contraire, il cherche à se renforcer. Incapable de produire en interne les innovations soutenables qui paraîtront suffisamment légitimes, il puise régulièrement dans les innovations produites à l'intérieur d'une niche. De fait, ces innovations sont sélectionnées et intégrées par le régime dominant. Tantôt elles sont intégrées sans modification, tantôt elles sont adaptées aux enjeux de productions à large échelle et paraissent ainsi dénaturées par les initiateurs du projet alternatif. C'est ainsi que des agriculteurs bio rencontrés regrettent que le label AB autorise le cuivre dans les cultures, alors qu'une régulation naturelle des ravageurs peut être obtenue si la biodiversité est suffisante dans la parcelle, ou le débecquage des volailles pour rendre l'AB compatible avec la concentration dans de grands bâtiments. Dans tous les cas, le bilan environnemental et social est mitigé et, surtout, la légitimité de l'innovation s'en trouve brouillée. Ce mécanisme est vrai pour les deux principales innovations décrites, l'agriculture biologique et les circuits courts. Les niches fonctionnent donc comme des incubateurs d'innovations au service du régime dominant. En retour, la progression et le perfectionnement du régime dominant continuent de

produire les effets délétères sur l'environnement et sur la santé ; il amplifie ainsi les attentes issues du Paysage. L'existence de niche s'en trouve renforcée, ce qui fait contrepoids à la perte de légitimité occasionnée par la dilution des innovations environnementales et sociales dans le régime dominant. Indissociables l'un de l'autre, le régime et la niche coexistent, se maintiennent et se renforcent réciproquement. Par conséquent, il faut considérer les innovations dans leur ensemble, comme une dynamique qui relie le régime dominant et la niche contestataire, c'est-à-dire comme un processus inhérent au système industriel dans son ensemble.

CONCLUSION

Cet article met en évidence l'importance d'adopter une vision dynamique des innovations soutenables. Les CC peuvent être considérés comme une innovation soutenable au sens où ils proposent de répondre à des aspirations simultanément environnementales (y compris sanitaires) et sociales (au sens de lien social, perpétuation d'une agriculture de proximité à petite échelle et de dynamisme des espaces ruraux). Si ces aspirations semblent bien représentées dans les « niches » qui conjuguent parfois Agriculture Biologique et Circuits Courts (on pensera à certains magasins de producteurs ou certaines AMAP exclusivement biologiques), elles trouvent aussi un écho au sein du régime dominant, associant l'agriculture conventionnelle, l'agroalimentaire et la grande distribution. En témoigne en amont la mise en place d'une AB de taille industrielle (sans changement majeur pour l'agroalimentaire) et en aval le développement des marques de distributeurs labellisés AB. Des interactions s'instaurent entre d'une part les niches porteuses d'un projet contestataire et d'autre part le régime dominant, soucieux de sa légitimité et pérennité. Ces interactions ont conduit à la « conventionalisation » de l'agriculture biologique et ainsi au renouveau du projet alternatif autour de la question de la proximité.

Notre analyse des CC alimentaires en France aboutit à trois résultats. Tout d'abord, nous montrons que la pertinence d'une innovation soutenable doit être appréhendée de façon contextualisée et dynamique, car elle s'inscrit dans une histoire, un contexte socio-économique dont elle ne peut se départir. Ensuite, nous montrons que l'innovation soutenable, parce qu'elle suppose une reconfiguration des volets sociaux, environnementaux

et économiques, ne peut servir de simple attelle à un régime dominant contesté pour ses dérives environnementales et sociales. Ainsi, l'innovation soutenable induit un changement radical des pratiques et valeurs en place. Peut-être à cause de cette radicalité, nous constatons enfin que le régime dominant et la niche coexistent, voire « co-évoquent », comme deux éléments indissociables d'un même système ; ils s'enrichissent l'un l'autre, ils se légitiment l'un vis-à-vis de l'autre, paraissant ainsi tous deux indispensables.

Vis-à-vis du courant MLP, notre principal apport est d'aborder le phénomène de légitimation comme un processus réciproque entre la niche et le régime dominant. Un second apport peut être mis en exergue. Le courant MLP considère habituellement une seule niche relativement homogène (bien que faisant l'objet de différentes expérimentations) et concourant à une modification ou renversement du régime. Ici, au contraire, nous montrons comment le projet de contestation évolue via l'agriculture biologique d'une part et les circuits courts d'autre part.

Parmi les limites, nous pouvons noter que notre article s'intéresse ici aux circuits courts pris dans leur globalité, alors qu'il existe diverses logiques sous-jacentes à ce système alternatif (Chiffolleau, 2017). Néanmoins, nous avons fait le choix de considérer les circuits courts comme une innovation *per se*, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, distinguer entre les CC ne nous paraît pas ici nécessaire dans la mesure où les agriculteurs recourent fréquemment à plusieurs circuits simultanément (Agreste, 2010). De plus, les CC se présentent comme un instrument de changement de l'organisation actuelle de la partie aval de la filière, ce qui correspond de fait à une remise en question du système dominant. Enfin, les pouvoirs publics en France et en Europe sont partie prenante du développement des circuits courts, et les perçoivent dans leur globalité comme une façon de maintenir ou créer des emplois et plus généralement de contribuer au développement territorial en améliorant l'attractivité¹⁰.

¹⁰ Notons la proximité du terme CC avec celui de circuits de proximité, qui met davantage en avant l'aspect local et territorial, au détriment du nombre d'intermédiaires (voir Praly *et al.*, 2014, pour une discussion sur les mérites de l'un ou l'autre terme et les problématiques sous-jacentes). Il peut paraître surprenant que la définition française des CC ne recourt pas à une notion de distance kilométrique entre producteurs et consommateurs. Prévost (2014) affirme qu'une consultation a été lancée par le Réseau

Pour finir, il est à noter que la reconfiguration des volets social, environnemental et économique d'un modèle ne garantit pas sa soutenabilité ; celle-ci dépend des potentiels effets rebonds, ainsi que de son adéquation avec les modèles économiques adjacents. Définir *a priori* une innovation de soutenable expose aux mêmes risques que ceux mis en lumière dans la littérature sur l'éco-innovation, l'évaluation de ses bénéfices évoluant dans le temps et dans l'espace. Une réflexion plus large pourrait porter sur la coexistence de l'humain et du non-humain dans la définition des innovations susceptibles d'être soutenables, ainsi que sur l'importance de la réversibilité (et de l'humilité) que l'évolution des connaissances doit aujourd'hui nous imposer.

BIBLIOGRAPHIE

- AGRIKOLIANSKY, E. (2014), « L'altermondialisme », in M. Pigenet, D. Tartakowsky, *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours* (pp. 607-614), Paris : La Découverte.
- BESSON, Y. (2011), *Les fondateurs de l'agriculture biologique*, Paris : Sang de la Terre, coll. « La pensée écologique ».
- BRUNEL, S. (2012), *Le développement durable*, Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- CASTEL, O. (2011), « La territorialité des systèmes agricoles », in H. Amemiya, *Du Teikei aux Amap : le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Économie et Société ».
- CHIFFOLEAU, Y. (2017), « Dynamique des identités collectives dans le changement d'échelle des circuits courts alimentaires », *Revue française de socio-économie*, 18(1), 123-141.
- CHIFFOLEAU, Y., PATUREL, D. (2016), « Les circuits courts alimentaires "pour tous", outils d'analyse de l'innovation sociale », *Innovations*, 50(2), 191-210.
- CHIFFOLEAU, Y., PREVOST, B. (2012), « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Norois*, 224.
- CHIFFOLEAU, Y. (2012), « Circuits courts alimentaires, dynamiques relationnelles et lutte contre l'exclusion en agriculture », *Économie rurale*, 332, novembre-décembre, 88-101.

Rural Français, mais qu'aucun consensus n'a pu être dégagé sur ce thème, d'où la restriction de la définition officielle au nombre d'intermédiaires. Enfin, si nous considérons les CC du point de vue de l'agriculteur, alors ils peuvent s'apparenter à une simple internalisation des étapes de commercialisation. C'est pourquoi nous considérons que ce n'est pas la pratique d'un agent en particulier qui révèle l'aspect innovant du CC, mais sa relation avec d'autres agents (en particulier le consommateur).

- CLEVELAND, D. A., MÜLLER, N. M., TRANOVICH, A. C., MAZAROLI, D. N., HINSON, K. (2014), « Local food hubs for alternative food systems: A case study from Santa Barbara County, California », *Journal of Rural Studies*, 35, 26-36.
- CRIFO, P., FORGET, V. D. (2008), « Pourquoi s'engager volontairement dans la transition énergétique ? Enseignements de la littérature sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises », *Revue d'économie industrielle*, 148, 349-381.
- DAMIAN, M., GRAZ, J.-C. (2001), « Les grands paradigmes », in M. Damian, J.-C. Graz, *Commerce international et développement soutenable*, Paris : Economica.
- DARNHOFER, I., LINDENTHAL, T., BARTEL-KRATOCHVIL, R., ZOLLITSCH, W. (2010), « Conventionalization of organic farming practices: From structural criteria towards an assessment based on organic principles. A review », *Agronomy for Sustainable Development*, 30(1), 67-81.
- DEBREF, R. (2016), « Pour une approche systémique de l'innovation "environnementale" », *Revue d'économie industrielle*, 155(3), 1-22.
- DELÉAGE, E. (2004), *Paysans de la parcelle à la planète. Socioanthropologie du réseau agriculture durable*, Paris : Syllepse.
- DELÉAGE, E. (2013), *Ravages productivistes, résistances paysannes*, Paris : Le Bord de l'eau, coll. « Altérité critique Poche ».
- DESCLAUX, D., CHIFFOLEAU, Y., NOLOT, J.-M. (2009), « Pluralité des agricultures biologiques : enjeux pour la construction des marchés, le choix des variétés et les schémas d'amélioration des plantes », *Innovations agronomiques*, 4, 297-306.
- DEVERRE, C., LAMINE, C. (2010), « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, 317(3), 57-73.
- DIMAGGIO, P. J., POWELL, W. W. (1983), « The iron cage revisited: institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields », *American Sociological Review*, 48, 147-160.
- DUBUISSON-QUELLIER, S. (2014), « Du Consommateur éclairé au consommateur responsable », in M. Pigenet, D. Tartakowsky, *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours* (pp. 708-715), Paris : La Découverte.
- DUFOUR, A., HERAULT-FOURNIER, C., LANCIANO, E. (2010), « Satisfaction au travail et intégration professionnelle de maraîchers qui commercialisent sous forme de paniers », *Colloque National Circuits Courts Alimentaires. États des lieux de la recherche*, 1-14.
- DUFOUR, A., LANCIANO, É. (2012), « Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan ? », *Revue française de socio-économie*, 9(1), 153.
- ELKINGTON, J. (1998), « Partnerships from cannibals with forks: The triple bottom line of 21st-century business », *Environmental Quality Management*, 8(1), 37-51.
- GAFSI, M., FAVREAU, J.-L. (2014), « Diversité des logiques de fonctionnement et durabilité des exploitations en agriculture biologique », *Économie rurale*, 339-340, janvier-mars, 129-143.
- GALLIANO, D., NADEL, S. (2013), « Les déterminants de l'adoption de l'éco-innovation selon le profil stratégique de la firme : le cas des firmes industrielles françaises », *Revue de l'économie industrielle*, 142(2), 77-110.
- GEELES, F. W. (2002), « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study », *Research Policy*, 31(8-9), 1257-1274.

- GEELS, F. W., SCHOT, J. (2007), « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy*, 36(3), 399-417.
- GENDRON, C. (2012), *Vous avez dit développement durable ?* Montréal : Presses internationales Polytechnique, 2^e édition.
- GRIFFON, M. (2006), *Nourrir la planète*, Paris : Odile Jacob.
- HARRIBEY, J.-M. (1998), *Le développement soutenable*, Paris : Economica.
- HATANAKA, M., BAIN, C., BUSCH, L. (2005), « Third-party certification in the global agrifood system », *Food Policy*, 30(3), 354-369.
- HERAULT-FOURNIER, C., MERLE, A., PRIGENT-SIMONIN, A.-H. (2012), « Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire ? », *Management & Avenir*, 53(3), 16-33.
- HOFFMAN, A. J. (1999), « Institutional evolution and change: environmentalism and the US chemical industry », *Academy of Management Journal*, 42, 351-371.
- HOMMEL, T., GODARD, O. (2002), « Trajectoire de contestabilité sociale et production d'OGM à usage agricole », *Économie rurale*, 270(1), 36-49.
- HOPKINS, R. (2011), *The Transition Companion: Making Your Community More Resilient in Uncertain times*, White River Junction, Vermont: Green Books.
- HOOGMA, R., KEMP, R., SCHOT, J., TRUFFER, B. (2002), « Experimenting for sustainable transport », in *The Approach of Strategic Niche Management*, London: E&F Spon Publisher (Routledge).
- HUAULT, C., PRIOLON, J., RÉVIRON, S. (1997), « The French Food Manufacturing and Retail Systems in the Mid-90 », *Agribusiness*, 13(2), 197-209.
- JOLY, P.-B., DUCOS, C. (1992), *Les artifices du vivant : stratégies d'innovation dans l'industrie des semences*, Paris : INRA, Economica, pp. 136-180.
- KETATA, I., SOFKA, W., GRIMPE, C. (2014), « The Role of Internal Capabilities and Firms' Environment for Sustainable Innovation: Evidence for Germany », *R&D Management*, 45(1), 60-75.
- KEMP, R. (2010), « Sustainable technologies do not exist », *Ekonomiaz*, 75(3).
- LANCIANO, E., SALEILLES, S. (2011), « Le travail institutionnel du mouvement des AMAP », *Revue française de gestion*, pp. 155-172.
- LE BAS, C. (2016), « Frugal innovation, sustainable innovation, reverse innovation: why do they look alike? Why are they different? », *Journal of Innovation Economics & Management*, 21(3), 9-26.
- LEVIDOW, L., PIMBERT, M., VANLOQUEREN, G. (2014), « Agroecological Research: Conforming or Transforming the Dominant Agro-Food Regime? », *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 38(10), 1127-1155.
- MARÉCHAL, G., SPANU, A. (2010), « Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 59, 33-46.
- MARTIN, J.-P. (2005), *Histoire de la nouvelle gauche paysanne : des contestations des années 1960 à la confédération paysanne*, Paris : La Découverte.
- MEBRATU, D. (1998), « Sustainability and Sustainable Development: Historical and Conceptual Review », *Environmental Impact Assessment Review*, 18, 493-520.
- MENDRAS, H. (1992 [1967]), *La fin des paysans, suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*, Arles : Actes Sud.
- MITCHAM, C. (1995), « The concept of Sustainable Development: its Origins and Ambivalence », *Technology in Society*, 17(3), 311-326.

- NELSON, R., WINTER, S. G. (1982), *An Evolutionary Theory of Economic Change*, Cambridge (Mass.): Belknap Press/Harvard University Press.
- OLIVIER, V., COQUART, D. (2010), « Les AMAP : une alternative socio-économique pour des petits producteurs locaux ? », *Économie rurale*, 318-319, 20-34.
- PENROSE, E. T. (1959 (2009)), *The Theory of the Growth of the Firm* (4th edition), Oxford: Oxford University Press.
- PINEAU, P.-O. (2008), « Commerce équitable, un remède aux défaillances du marché économique mondial », *Revue internationale de gestion*, 33(1), 50-58.
- POISSON, M., SALEILLES, S. (2012), « Déterminants et processus d'émergence des systèmes agroalimentaires localisés alternatifs », *Économies et Sociétés*, 34, 2077-2096.
- POLANYI, K. (1944), *The Great Transformation*, New York: Rinehart.
- PRALY, C., CHAZOULE, C., DELFOSSE, C., BON, N., CORNEE, M. (2009), « La notion de "proximité" pour analyser les circuits courts », in *XLVI^e colloque de l'ASRDLF*, juillet 2009, Clermont-Ferrand, pp. 1-17.
- PRÉVOST, B. (2014), « Des circuits courts à la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation », *Revue internationale de l'économie sociale*, 331, 30-44.
- RABHI, P. (2010), *Vers la sobriété heureuse*, Arles : Actes Sud.
- ROBERT-DEMONTROND, P., JOYEAU, A. (2007), « Le label "commerce équitable" comme praxème : diversité des acteurs, diversification des significations », *Revue de l'organisation responsable*, 2(2), 54-69.
- RUEFF, J., ARMAND, L. (1959), « Rapport sur les obstacles à l'expansion économique ».
- SCHOT, J., GEELS, F. W. (2008), « Strategic niche management and sustainable innovation journeys: theory, findings, research agenda, and policy », *Technology Analysis & Strategic Management*, 20(5), 537-554.
- SCOTT, W. R. (2001 [1995]), *Institutions and Organizations*, London: Sage.
- SILGUY, C. D. (1998), *L'agriculture biologique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- SYLVANDER, B., BELLON S., BENOÎT, M. (2006), « Facing the organic reality: the diversity of development models and their consequences on research policies », Paper presented at Joint Organic Congress, Odense, Denmark, May.
- VIVIEN, F.-D. (2005), *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».